

Vu pour être approuvé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire du 31/10/2014

Légende des zonages

PAGE : 1/3

Zones U	Ua	Ub	1AU	2AU
	Uc1	Uc2	Uci	Uue
	Uiia	Ue		

Zones d'habitat dispersé

Nh	Ah
----	----

Naturel avec possibilité d'accueil :

Nt (d'activités culturelles, d'hébergement touristique ou d'habitations légères de loisirs)	A
---	---

Zones N


N	A
---	---

Zones humides (zh)

Nzh	Azh
-----	-----

Zones de valeur patrimoniale et paysagère

Np	Ap
----	----

Echelle :
1 / 5 000

Vu pour être approuvé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire du 31/10/2014

Légende des prescriptions

PAGE : 2/3

Emplacement réservé (ER)
■ Numéro de l'emplacement réservé
Patrimoine remarquable à protéger ou à récréer
 identifié selon l'article L 123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme

Bois
■ Remarquable
● Remarquable
● Biodiversité
Haies
● Remarquable
● Remarquable
● Biodiversité
Arbres
● Remarquable
● Biodiversité


Ressource en eau
* Source
Ouvrages liés à l'eau
■■■■■ Ouvrage

Patrimoine rural
— Chemin historique
— Mur
() Pont
+ Croix
○ Bâtiments, lavoirs et autres ouvrages
 Numéro de référence du patrimoine rural (cf. liste annexe dans le règlement)

Autres prescriptions
■ Périmètre Monuments Historiques
■ Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain
■ Périmètre d'application du Droit de Préemption Commerce et Artisanat
■■■■■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Autres informations
■■■■■ Plus hautes crues connues
* Cône de vues

Echelle :
1 / 5 000



Pièce N° 5 : Traduction graphique
du PADDCommune : Beauvoir (Le bourg, Le Fort,
Lépinois, Les Hâtes)Vu pour être approuvé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire du 31/10/2014

PAGE : 3/3

Légende des zonages

Zones U	Ua	Zones AU	Ub
Uc1	Uc2	1AU	2AU
Ui	Ue	AUi	AUe

Zones d'habitat dispersé

Nh	Ah
----	----

Naturel avec possibilité d'accueil :

Nt (d'activités culturelles, d'hébergement touristique ou d'habitations légères de loisirs)	Nt
---	----

Zones N

N	A
---	---

Zones humides (zh)

Nzh	Azh
-----	-----

Zones de valeur patrimoniale et paysagère

Np	Ap
----	----

Echelle :
1 / 2 000

Plan de situation

